

# Déclaration de conformité - exclusion des minerais de conflit

Dataflex International B.V.  
Van Nassauweg 2-6  
2921 LX Krimpen aan den IJssel  
Les Pays-Bas

T + 31 180 515 444  
[info@dataflex-int.com](mailto:info@dataflex-int.com)  
[www.dataflex-int.com](http://www.dataflex-int.com)

Dans les régions politiquement instables, les groupes armés ont souvent recours au travail forcé pour extraire des minerais. Ils vendent ensuite ces minerais pour financer leurs activités, par exemple pour acheter des armes. Ces "minerais de conflit", tels que l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, peuvent se retrouver dans nos téléphones portables, nos voitures et nos bijoux.

Dataflex International B.V. et toutes ses filiales (ci-après dénommées "Dataflex"), soutiennent l'UE dans sa tentative d'arrêter :

- l'interdiction d'exporter des minerais et des métaux de la guerre vers l'UE
- les fondeurs et les raffineurs du monde entier et de l'UE à ne pas utiliser de minerais de la guerre
- les travailleurs des mines contre les abus

Depuis janvier 2021, le règlement 2017/821 de l'UE est entré en vigueur, ce qui oblige les entreprises de l'UE à s'assurer qu'elles importent ces minéraux et métaux uniquement à partir de sources responsables. Dataflex s'efforce de ne pas acheter de matériaux contenant des "minéraux de conflit" qui, directement ou indirectement, financent ou profitent à des groupes armés partout dans le monde. Dataflex continuera à travailler en étroite collaboration avec ses clients, ses fournisseurs et d'autres parties prenantes afin de garantir de bonnes pratiques et des solutions réalisables.

Dataflex ne dépose pas de rapports auprès de la SEC et n'a donc aucune obligation législative de se conformer aux exigences relatives aux minerais de conflit couvertes par la section 1502 de la loi Dodd-Frank. Toutefois, un formulaire CMRT dûment rempli vous sera envoyé sur demande.

Roderik Mos  
Directeur général



Dataflex International B.V.